

**Assemblée Générale d'Agen – 8 et 9 avril 2017**

# Pouvoir

**Accompagné du PV de l'AG départementale ayant élu les mandatés**

**L'assemblée générale du comité départemental UFOLEP**

de \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

donne pouvoir pour la représenter à l'assemblée générale nationale à :

M.Mme \_\_\_\_\_ licence UFOLEP N° \_\_\_\_\_

Association : \_\_\_\_\_

**SUPPLEANT DESIGNÉ** (*impératif en prévision d'une indisponibilité du mandaté*)\* :

M.Mme \_\_\_\_\_ licence UFOLEP N° \_\_\_\_\_

Association : \_\_\_\_\_

Nom et signature du(de la) président(e) du  
comité départemental UFOLEP  
ou nom, qualité et signature de son mandataire

Cachet du comité départemental  
UFOLEP

Pour faciliter la préparation de l'AG, le retour des pouvoirs est vivement  
souhaité, au plus tard, pour le 24 Mars 2017 à l'échelon national

Ce pouvoir permettra l'établissement de la carte de représentant mandaté qui sera remise à l'entrée de la salle de réunion par la commission de contrôle des pouvoirs.

\* En cas d'absence officiellement annoncée des deux personnes mandatées, le comité directeur décidera de leur remplacement sur demande émanant du comité départemental.